

# Frottis et prélèvements de liquides biologiques autres que le sang

## 1 Objectifs

- Décrire les conditions d'identification, de conservation et de transport des frottis et des liquides biologiques autres que le sang.
- Décrire les conditions permettant d'orienter ces prélèvements vers le bon laboratoire : unité de Biologie ou unité de Pathologie ou prestataire extérieur, afin d'éviter que les prélèvements subissent une altération préjudiciable au diagnostic à cause d'une mauvaise orientation.

## 2 Personnels concernés

- Médecin prescripteur
- Médecin préleveur
- Cadre infirmier(ère)
- Infirmier(ère)
- Technicien(ne) de laboratoire
- ASH ou coursier

## 3 Préambule

**En fonction du prélèvement réalisé et des examens** demandées par le médecin prescripteur, le préleveur doit se référer au logigramme « Destination des frottis et liquides biologiques autres que le sang » ([BIOL-LOG-0013](#)), **afin de prendre la feuille de demande d'examens appropriée et d'orienter le prélèvement vers le bon laboratoire :**

- Feuille blanche « Analyse cytologique » de l'unité de Pathologie
- Feuille Bleue « Frottis cervico-vaginal » de l'unité de Pathologie
- Feuille Rose saumon « Prescription d'examens de Biologie médicale » de l'unité de Biologie médicale
- Feuilles imprimées après enregistrement informatique des demandes d'examens extérieurs

## 4 Documentation des feuilles de demandes d'examens

**Le médecin préleveur** doit remplir la feuille de demande d'examens adaptée (cf. préambule et [BIOL-LOG-0013](#)).

Cette feuille doit obligatoirement comporter les éléments suivants :

- L'étiquette d'identification du patient (NOM, Prénom, date de naissance, sexe, Nom de jeune fille, N° de dossier).
- Le nom du médecin prescripteur en toutes lettres
- Le nom du médecin préleveur en toutes lettres
- La date et l'heure du prélèvement
- Les renseignements cliniques sans abréviation et le motif du prélèvement

- Il est également impératif de préciser le type de prélèvement, en cochant la case correspondante, et si la case « Autres » a été cochée : de préciser le type de prélèvement.

## 5 Identification du prélèvement

### 5.1 Prélèvements biologiques en tube ou en flacon

- ☞ Coller l'étiquette d'identification sur les parois du contenant (jamais sur le bouchon), elle doit contenir les informations réglementaires :
  - NOM, Prénom, date de naissance, sexe, Nom de jeune fille, N° de dossier,
  - Date et heure de prélèvement.
- ☞ Vérifier que le tube ou le flacon est correctement fermé et identifié puis le placer dans un sachet de transport et joindre la feuille de demande d'examens documentée.

### 5.2 Frottis

- ☞ Identifier la lame avec **un crayon à papier** (pas de feutre ou de stylo):
  - NOM,
  - N° dossier,
  - Date du prélèvement,
  - N° des lames si plusieurs lames ont été réalisées.



Laisser sécher les lames avant de les placer dans les supports de lames.

- ☞ Etiqueter les supports de lame avec les informations réglementaires :
  - NOM, Prénom, date de naissance, sexe, Nom de jeune fille, N° de dossier,
  - Date et heure de prélèvement.
- ☞ Fermer le porte-lame avec une seconde étiquette d'identification
- ☞ Vérifier que l'identification est correcte et mettre le porte-lame dans un sachet de transport puis joindre la feuille de demande d'examens documentée

**Pour toute question relative à un prélèvement, téléphoner au :**

- Unité de Biologie : Poste 4452 jusqu'à 18 heures.
- Unité de Pathologie : Poste 3637 jusqu'à 17 heures.

## 6 Conservation et transport des prélèvements :

### 6.1 Délais d'acheminement :

- ☞ Afin de préserver leur intégrité et pouvoir réaliser les examens dans de bonnes conditions, les échantillons de **LCR (Liquide céphalo Rachidien)** et **LBA (lavage bronchiolo-alvéolaire)** doivent être transportés au laboratoire destinataire **immédiatement** après le prélèvement.

- ☞ Les **autres échantillons liquides** doivent être transportés au laboratoire destinataire **dans l'heure** qui suit le prélèvement.
- ☞ **Les frottis**, moins fragiles, peuvent avoir une durée de transport plus longue que les échantillons précédents.

## 6.2 Examens urgents :

Pour la réalisation d'examens urgents, les échantillons prélevés doivent :

- être transportés rapidement au bon laboratoire,
- être accompagnés d'une demande d'examens correctement documentée (Cf. § 4) et clairement identifiée avec une étiquette rouge **URGENT**.

## 6.3 Transport :

**Le médecin préleveur ou l'IDE** remet le sachet de transport contenant les prélèvements et la feuille de demande d'examens à l'ASH ou au coursier en lui précisant **quel est le laboratoire de destination et le délai de transport à respecter et/ou degré d'urgence**.

## 6.4 Dépôt des prélèvements au laboratoire:

**L'ASH** ou le coursier dépose les sachets des prélèvements au laboratoire destinataire aux endroits et dans les conditions précisées ci-dessous :

### 6.4.1 Unité de Pathologie :

#### ☞ Entre 8h et 17h :

Se rendre au sas de réception : déposer les sachets dans l'armoire double entrée et sonner pour prévenir les technicien(ne)s

#### ☞ Après 17h :

Se rendre au sas de réception : déposer les sachets dans le réfrigérateur.

### 6.4.2 Unité de Biologie médicale :

#### ☞ Entre 8h et 18h :

Se rendre à l'accueil du laboratoire : déposer les sachets dans la boîte prévue pour les prélèvements et prévenir l'assistante ou les technicien(ne)s.

#### ☞ Après 18h :

Se rendre au sas de réception de **l'unité de pathologie** : déposer les sachets dans le réfrigérateur et les lames dans la panier au-dessus du réfrigérateur.

## 7 Prise en charge des prélèvements arrivés après la fermeture des laboratoires :

A son arrivée le technicien au poste d'aide de macroscopie doit :

1. Vérifier s'il y a des prélèvements dans le réfrigérateur du sas de réception de l'unité de pathologie
2. Porter les prélèvements à destination de la Biologie médicale au laboratoire ou avertir l'assistante médicale ou un technicien de Biologie.